



Date de dépôt : 5 août 2025

Rapport

**de la commission de l'économie chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activités de la Fondation
pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour l'année 2024**

Rapport de Jacques Béné (page 3)

Projet de loi (13640-A)

approuvant le rapport d'activités de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour l'année 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 6, alinéa 3, lettre b, de la loi sur la Fondation pour les terrains industriels de Genève, du 6 avril 2017 ;
vu l'article 15, alinéa 2, lettre a, chiffre 2, des statuts de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), du 26 janvier 2018 ;
vu le rapport d'activités de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour l'année 2024 ;
vu la décision du conseil de fondation de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), du 4 mars 2025,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport d'activités

Le rapport d'activités de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour l'année 2024 est approuvé.

Rapport de Jacques Béné

La commission de l'économie s'est réunie le 23 juin 2025 sous la présidence de M. Vincent Canonica pour traiter ce projet de loi.

Elle a pu bénéficier de la présence de M. Nicolas Bongard, directeur général adjoint de l'OCEI.

Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Pauline Ley.

Qu'ils soient remerciés de leur contribution aux travaux de la commission.

Audition de M. Guy Vibourel, président du conseil de fondation, et de M. Guillaume Massard, directeur général de la FTI

Voir annexe

M. Vibourel indique qu'il est toujours important pour la FTI de venir devant la commission pour présenter les faits marquants de l'année écoulée, tels que détaillés dans le rapport d'activités. Il souligne que 2024 est une année importante à deux égards : d'une part, elle marque l'aboutissement d'un vaste programme de transformation lancé en 2020 à l'arrivée de M. Massard à la direction générale ; d'autre part, elle correspond à la fin de la convention d'objectifs 2020-2024. Il indique que les représentants de la FTI répondront volontiers aux questions des commissaires, et qu'ils sont également à l'écoute de toute remontée d'information de la part des milieux économiques, dans une logique d'amélioration continue de leurs prestations et de leurs missions.

M. Massard indique que, comme chaque année, la FTI a préparé quelques diapositives synthétiques pour présenter le rapport d'activités 2024. Il rappelle que l'année 2024 marque à la fois la fin de la convention d'objectifs 2020-2024 et la validation en fin d'année par le Conseil d'Etat de la nouvelle convention 2025-2029. Il montrera les indicateurs clés de fin de la COP précédente. Il revient également sur la publication, début 2024, d'une pratique administrative concernant les prix du foncier en zone industrielle, en lien avec l'application de la LZIAM, ainsi que l'annonce et le développement de pratiques de mise en concurrence pour l'attribution de droits de superficie. La FTI est en train d'attribuer un premier droit de superficie dans le cadre d'une mise à disposition à des promoteurs ou développeurs, un processus qui sera reconduit à l'avenir. Il s'agit d'une nouveauté pour la fondation, qui, après 65 ans d'existence, a introduit un mécanisme de mise en concurrence conçu pour être compatible avec les règles des marchés publics, bien que le DDP ne soit pas soumis légalement à ces procédures. Il mentionne également la signature d'un droit de superficie avec COOFIFI, une coopérative industrielle

et artisanale regroupant plusieurs entreprises du PAV, pour la réalisation d'un projet sur la zone des Cherpines à Confignon. Ce développement inaugure un nouveau modèle de mise à disposition du foncier. Il évoque ensuite l'entrée en force du plan directeur de quartier des Rouettes à Bernex, ce qui permet désormais d'enclencher les travaux d'équipement, notamment les voiries et les installations de gestion des eaux. Ce développement vise aussi à accueillir Caran d'Ache, un acteur industriel emblématique du canton, qui doit relocaliser ses activités. Le projet suit un calendrier serré afin que les infrastructures soient livrées dans les délais nécessaires à l'entreprise. Par ailleurs, la FTI a lancé la replanification d'une partie de la grande ZIMEYSA, dont le plan directeur remonte à une trentaine d'années. Cela fait partie des travaux qui ont été initiés. Il indique aussi qu'une étude sur les besoins économiques de la rive gauche a été lancée en partenariat avec le DE et le DT. L'objectif est d'identifier les besoins des activités existantes ou souhaitant s'implanter dans cette zone afin d'y apporter des réponses concrètes. Il relève deux éléments supplémentaires : d'une part, les écoparcs, qui sont des commissions de gouvernance participative actives dans les zones industrielles. L'objectif fixé dans la convention d'objectifs de couvrir plus de 50% des surfaces industrielles du canton a été atteint. D'autre part, des rencontres annuelles ont été mises en place entre les faîtières et les partenaires de ces commissions, afin de favoriser les échanges sur les pratiques et les besoins des différentes zones. Ces avancées ont marqué positivement l'année 2024. Enfin, en lien avec le PAV, les efforts de développement et d'accompagnement ont été orientés en priorité vers les entreprises situées sur ce périmètre. Dans cette optique, l'année 2024 a vu la mise en place d'un format volontairement informel de rencontres matinales autour d'un café-croissant, afin de permettre aux entreprises du PAV d'échanger directement avec la FTI. Cette démarche vise à mieux cerner leurs besoins concrets et à adapter l'action de la fondation en conséquence. Ce format convivial s'inscrit dans une volonté plus large de dialogue et d'ajustement des outils mis à disposition.

M. Massard indique que les indicateurs clés de politique publique de la FTI sont repris dans le rapport, comme chaque année, et qu'il n'entend pas tous les détailler dans sa présentation. Il relève cependant qu'une légère croissance du PIB industriel et artisanal a pu être observée, ce qui reste un signe positif. La fondation a également évolué sur le plan organisationnel, avec un renforcement des équipes, notamment grâce au regroupement des collaborateurs sur un même plateau, ce qui a permis une meilleure réponse aux sollicitations. Abordant la clôture de la convention d'objectifs 2020-2024, M. Massard précise que la FTI gère et opère le fonds d'équipement pour le compte de l'Etat. Ce fonds permet de construire les infrastructures de voirie en zone industrielle.

Il note une progression des montants réalisés en fin de période, et annonce que l'année 2024 a marqué une accélération de plusieurs projets, avec notamment l'obtention d'autorisations pour le secteur des Cherpines à Confignon, la préparation des commandes pour Vernier, et l'avancement du dossier de Bernex. L'ensemble de ces projets se déroule conformément aux normes des marchés publics et aux pratiques de l'Etat de Genève. Dans le domaine de la planification, il évoque les pièces urbaines, outils d'organisation à l'échelle de groupes de parcelles permettant une mutualisation et un équipement plus performant des zones industrielles. L'objectif initial de dix pièces urbaines a été dépassé, avec treize réalisées en fin d'année. Concernant les commissions écoparc, M. Massard rappelle que l'objectif fixé par la convention était de couvrir 50% des surfaces industrielles du canton d'ici fin 2024. Cet objectif a été atteint, avec 53% couverts, en grande partie grâce à la création de quatre nouvelles commissions dans la zone de la ZIMEYSA, qui ne comptait jusque-là qu'un seul périmètre concerné.

Deux autres indicateurs sont ensuite évoqués. Le premier concerne les acquisitions foncières. L'objectif de 20 millions de francs par année s'est avéré ambitieux, les résultats variant fortement selon les années, en fonction des opportunités et des échanges fonciers, notamment avec l'Etat dans le cadre du PAV. En 2024, plusieurs opportunités ont pu être concrétisées, et en particulier dans le but de servir à la réalisation d'infrastructures. Le second indicateur porte sur l'offre locative. Le site internet de la FTI reste très dynamique, principalement pour des annonces émanant du secteur privé. Une offre de vente s'est également développée, notamment avec des projets de PPE en zone industrielle. Le site est reconnu et utilisé par les partenaires, ce qui permet à la FTI de mieux orienter les PME à la recherche de locaux. M. Massard aborde ensuite les sollicitations reçues par la FTI en matière de demandes de terrains. Il note que le volume reste élevé, et qu'il n'est pas toujours possible d'y répondre. Les demandes les plus fréquentes concernent des surfaces de dépôt, intérieures et surtout extérieures, souvent formulées par les secteurs du stockage ou de la construction. Ce type de besoin reste difficile à satisfaire, notamment car il ne correspond pas toujours aux enjeux d'une utilisation rationnelle du foncier à Genève. Les demandes pour des ateliers ou bureaux techniques peuvent parfois être satisfaites, bien que certaines nécessitent plusieurs années et dépendent de projets privés en cours.

Pour conclure, M. Massard présente une fonctionnalité du site internet de la FTI qui permet de localiser, par zone industrielle et par secteur d'activité, les entreprises présentes sur le territoire. L'outil, alimenté à partir de plusieurs sources croisées, dont le registre des entreprises et Google Maps, permet de visualiser les noms d'entreprises, les types d'emplois et les activités exercées.

Il a été communiqué aux communes et aux faïtières économiques, et a reçu un accueil favorable.

Un député (PLR) souhaite obtenir des précisions sur la pratique des prix.

M. Massard répond que la pratique des prix vise à encadrer les prix des cessions autorisées en zone industrielle, conformément à la loi sur les zones industrielles et l'activité mixte, qui prévoit une maîtrise pour éviter les prix excessifs. Les valeurs précédemment en vigueur étaient anciennes. Il a donc été décidé, avec validation, d'indexer les prix au rythme de l'ISPC. Ainsi, depuis janvier 2024, le prix de référence a été réévalué, passant d'une fourchette de 150 à 250 francs/m², à une fourchette de 200 à 330 francs/m². Cette révision tient uniquement compte du renchérissement et concerne exclusivement le prix du foncier, c'est-à-dire du terrain, à l'exclusion des bâtiments et des constructions existants. M. Massard précise également que la nouvelle pratique permet de prendre en compte plusieurs types de valeurs pour les constructions, telles que la valeur de rendement ou la valeur intrinsèque, mais exclut la valeur de développement. La publication de cette nouvelle pratique a eu pour effet de clarifier les règles et a globalement facilité le travail de la fondation. Elle est aujourd'hui bien connue des professionnels, y compris des courtiers. La mise à jour des prix, bien qu'importante, a été bien accueillie par une majorité d'acteurs. Il subsiste néanmoins des avis divergents, certains estimant que les prix devraient être plus élevés, d'autres les jugeant encore trop hauts. Il conclut en estimant que cette évolution s'inscrit dans la continuité de la pratique historique, avec une bonification modérée.

Un député (Ve) interroge sur l'état des infrastructures existantes, relevant que la FTI a mentionné de nombreuses nouvelles infrastructures, mais doit vraisemblablement aussi posséder des installations antérieures. Il souhaite savoir si celles-ci nécessitent un renouvellement.

M. Massard précise que la FTI ne possède pas d'infrastructures publiques. Les voiries construites dans les zones industrielles sont réalisées avec l'accord préalable des communes, qui acceptent d'en devenir propriétaires et d'en assurer l'entretien une fois les travaux terminés. Il s'agit d'une pratique historique. Ainsi, la FTI ne prend pas en charge l'entretien des voiries. Il distingue ensuite deux types d'actifs qui relèvent directement de la fondation. Le premier concerne les infrastructures ferroviaires logistiques, pour lesquelles la FTI dispose d'un bon système de surveillance et d'entretien continu grâce à la présence d'un service interne de génie ferroviaire. Un audit réalisé il y a deux ou trois ans par l'OFT avait d'ailleurs attribué à la FTI une excellente note. Toutefois, une partie du réseau située dans le périmètre du PAV est plus vétuste. Certains épis ferroviaires doivent être démantelés prochainement, ce qui a entraîné une réduction ou un arrêt de leur entretien. Ce secteur nécessitera

des réinvestissements à court terme. Le second type d'actif concerne les bâtiments. M. Massard indique que le parc immobilier de la fondation est désormais conforme en matière de sécurité et qu'une stratégie immobilière est en place. Certains bâtiments présentent toutefois des vétustés, notamment au niveau des toitures et de l'enveloppe thermique. La nouvelle convention d'objectifs intègre d'ailleurs une ligne d'investissement prioritaire dédiée à ces bâtiments et aux parcelles appartenant à la fondation.

Le député (Ve) demande ensuite si la FTI prend également en charge des équipements liés à l'évacuation des eaux.

M. Massard répond que ces infrastructures sont, comme les voiries, cédées aux communes une fois réceptionnées. La FTI n'en assure donc ni l'entretien ni la rénovation. Elle peut, en revanche, intervenir à nouveau en qualité de maître d'ouvrage si des modifications ou des investissements supplémentaires sont envisagés. Ces cas particuliers font alors l'objet de discussions avec les communes concernées.

Le député (Ve) demande des précisions sur l'avancement du projet dans le périmètre du PAV.

M. Massard indique que la mission principale de la FTI dans ce secteur porte sur deux volets : le relogement des entreprises et l'aménagement du périmètre de Praille-Ouest, situé le long de la route des Jeunes. Sur le premier volet, il relève un certain dynamisme. Plusieurs projets évoluent, notamment à Lancy, et le début de la commercialisation de la zone des Cherpines, rive gauche, suscite un intérêt marqué de la part des entreprises. Concernant le périmètre de Praille-Ouest, la FTI travaille actuellement à l'élaboration de nouveaux PLQ, en collaboration avec la direction du PAV et l'opérateur urbain chargé du secteur. L'objectif fixé est l'adoption d'un premier PLQ à l'horizon 2027. Ce calendrier est jugé important, car un PLQ est nécessaire pour permettre le relogement d'entreprises directement à l'intérieur de ce périmètre, dans le cadre de sa réorganisation. M. Massard précise que l'évolution générale du projet PAV, sur le plan urbanistique ou en ce qui concerne les futures opérations de logement, relève de la compétence de la direction du PAV ou de la fondation PAV, et non de la FTI.

Votes***1^{er} débat***

Vote sur l'entrée en matière du PL 13640 :

Oui : 14 (2 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 1 LJS, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière sur le PL 13640 est acceptée.

2^e débat

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. unique pas d'opposition, adopté

3^e débat

Vote sur l'ensemble du PL 13640 :

Oui : 14 (2 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 1 LJS, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13640 est accepté.

A l'unanimité, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter ce projet de loi.

Catégorie de débat préavisée : Extraits IV



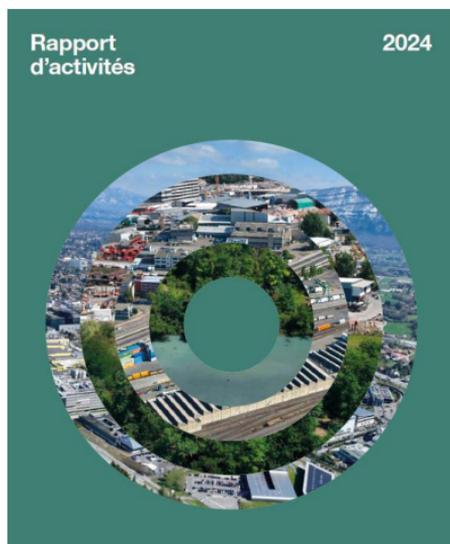
Rapport d'activités 2024 de la FTI

Commission de l'économie
du Grand Conseil – PL 13640

Guy VIBOUREL
Président

Guillaume MASSARD
Directeur général

23 juin 2025



Rapport d'activités 2024 - Douze mois en un coup d'œil



Nouvelle convention
d'objectifs 2025-2029



Pratique administrative
des prix



DDP : création d'une
pratique de mise en
concurrence



Troisième édition de la
Rencontre annuelle



COOFIFI aux
Cherpines : contrat de
DDP signé



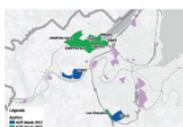
Les Rouettes, un futur
écoParc à Bernex



Planification
territoriale: image
directrice et PLQ



Etude des besoins
économiques de la
rive gauche



Les écoParcs se
rencontrent



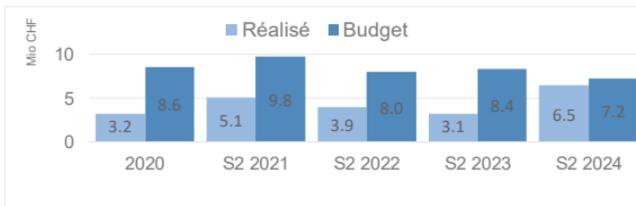
PAV : Identifier les
besoins et
accompagner



Clôture de la COB 2020-2024

M1.1 Montant des travaux d'infrastructure

Objectif : montant des travaux réalisés compris entre 80 et 100% du budget 1er semestre et annuel. Voyant orange entre 40 et 79%



Le réalisé représente 83% du budget

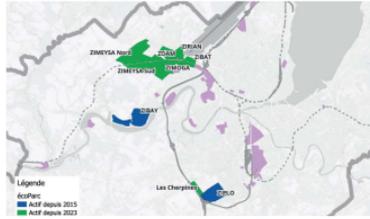
Clôture de la COB 2020-2024

M4.2 Nombre de pièces urbaines en cours de planification ou contractualisés

Objectif : ≥ 10 PU d'ici 2024

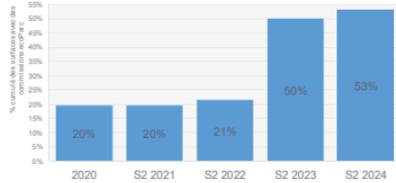


Avec 13 PU en cours de planification, l'objectif sera atteint en 2024 si l'évolution reste constante



M4.3 Surfaces de Zi ayant des commissions écoParc

Objectif : ≥ 50% des Zi (en surface) d'ici 2024



La surface de Zi ayant une commission écoParc est de 53%

© 2025 FTI 5



Clôture de la COB 2020-2024

M5.1 Montant des acquisitions foncières et immobilières

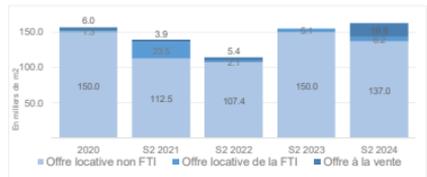
Objectif : > 20 Mio CHF / an en moyenne



Le montant moyen des acquisitions foncières et immobilières est de 21,1 Mio CHF / an



M5.2 Publication de l'offre locative et de l'offre à la vente sur le site de la FTI



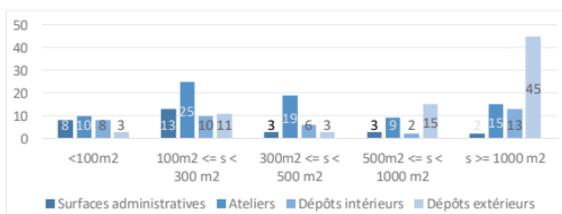
Indicateur non objectif

© 2025 FTI 6



Clôture de la COB 2020-2024

M6.3 Sollicitations pour lesquelles la FTI n'arrive pas à répondre

Objectif : ≤ 0 d'évolution annuelle

- 13 demande(s) de surfaces intérieures et - 13 demande(s) de surfaces extérieures

Annuaire des entreprises: Un nouvel outil pour comprendre les ZI





Merci de votre attention

Bilan

	2024	2023
Actif		
Immobilises de placement	647458106	635907973
Immobilisations corporelles	24844785	21567805
Immobilisations en cours de réalisation	3712940	8102974
Immobilisations incorporelles	1278902	480272
Immobilisations financières	433320	832825
Total de l'actif non circulant	682128742	674548281
Débiteurs mandats de gestion et divers	8164710	8103771
Complexes de régularisation actifs	1107348	1066508
Liquidités et équivalents de liquidités	19059362	31837863
Total de l'actif circulant	287770520	389582243
Total de l'actif	710899262	713509524
Passif		
Capital statutaire	47340304	47340304
Résultat net cumulé	284569508	260426026
Autres éléments du résultat global (OC)	111137208	113821646
Total des capitaux propres	443068750	441624905
Engagements bancaires	228109359	222009619
Engagements de prévoyance	14054134	10163282
Provisions	182575	182575
Dettes locales	1707123	1304146
Instruments financiers	-	1000882
Total des capitaux étrangers à long terme	243909201	235970983
Ordonnances mandats de gestion et divers	18498747	21241257
Dettes locales	217232	204866
Complexes de régularisation passifs	4712780	6758119
Provisions	308789	308789
Engagements bancaires	-	7108285
Total des capitaux étrangers à court terme	239849111	36511036
Total des capitaux étrangers	267930212	271881919
Total du passif	710899262	713509524

46

Résultat net de l'exercice

	2024	2023
Résultat net de l'exercice	284569508	260426026
Résultat net de l'exercice avant variation de la juste valeur des immobilises de placement	141582202	201001446
Revenues locales provenant d'immobilisations:		
- Propriété de la FI	28100088	25767226
- Propriété de l'Etat de Genève	705147	614500
- Propriété de la Fondation PIV	10504646	8371988
Total des recettes locales	30274781	38743186
Autres recettes d'exploitation:		
Honoraires de gestion	117204	86248
Autres recettes d'exploitation	73714	521517
Total des recettes d'affaires	40172729	39450681
Charges de personnel	-8162400	-7869444
Charges d'exploitation	-5107733	-4069535
Charges administratives	-3300640	-3100735
Total des charges	-16978903	-15939714
Marge brute d'exploitation	23193926	24111267
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-81535	-75490
Résultat opérationnel	22378791	23356327
Revenues financières	33748	77869
Charges financières	-8157007	-2333552
Résultat financier	-8219569	-2256181
Dotation au fonds d'équipement	-	-1900000
Résultat net de l'exercice avant variation de la juste valeur des immobilises de placement	141582202	201001446
Variation de la juste valeur des immobilises de placement selon IAS 40	-4786947	-21261109
Résultat net de l'exercice	9373355	-1280963
Autres éléments du résultat global (OC):		
Couverture des engagements de prévoyance selon IAS 19	-3746289	-3369296
Couverture des instruments financiers selon IFRS 9	1300882	-1018755
Total des autres éléments du résultat global (OC)	-2745437	-13755553
Résultat global de l'exercice	6657918	-15038516

47

Flux de trésorerie

	2024	2023
Résultat global de l'exercice	6'957'918	-15'039'516
Variation de la juste valeur des immeubles de placement et participation	4'789'847	2'128'109
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-1'000'902	10'897'555
Variation des engagements de prévoyance	2'800'742	2'844'356
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	815'135	754'939
Variation de la provision pour débiteurs douteux	1'324'176	-259'588
Rattachement de frais d'immobilisations en cours de réalisation	-	98'550
Résultat d'intégration de participation	-	-252'419
Variation des provisions	14'694	67'906
Variation des débiteurs mandats de gestion et divers	-3'994'816	-496'500
Variation des créanciers mandats de gestion et divers	-2'744'810	4'370'000
Variation des comptes de régularisation actifs	767'923	-594'988
Variation des comptes de régularisation passifs	-2'045'259	-241'154
Rattachement remboursement des dettes locales	-	-
Résultat d'intérêts	82'93'988	2'256'179
Dotation au fonds d'équipement	-	1'000'000
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	15'978'926	26'652'967
Acquisition d'immeubles de placement	-10'326'813	-
Cession d'immeubles de placement	-	-5'829'487
Acquisition d'immobilisations corporelles	-1'042'796	-559'745
Cession d'immobilisations corporelles	114'078	481'113
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-322'278	-257'156
Cession d'immobilisations en cours de réalisation	-33'905	-2'883'900
Financements octroyés	-1'221'845	-
Financements remboursés	4'869'913	16'424
Intérêts reçus	327'859	773'607
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-12'813'826	-8'901'254
Nouveaux emprunts bancaires	6'000'000	138'000
Remboursement d'emprunts bancaires	-7'391'336	-229'583
Variation de la dette locale	-204'885	-1'223'254
Intérêts payés	-6'157'707	-2'332'850
Part du bénéfice net reversé à l'Etat (année précédente)	-6'212'772	-5'786'200
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-15'907'000	-8'399'466
Variation nette de trésorerie	-12'741'900	9'452'147
Solde des liquidités au début de l'exercice	31'837'862	22'385'716
Solde des liquidités à la fin de l'exercice	19'095'962	31'837'862
Contrôle de la variation nette de trésorerie	-12'741'900	9'452'147

48

Variation des capitaux propres

	Capital statutaire				Résultat net cumulé				Autres éléments du résultat global (EC)	Total des capitaux propres
	Statutaire	Prévoyance	Provisions	Autres éléments du résultat net cumulé	Statutaire	Prévoyance	Provisions	Autres éléments du résultat net cumulé		
Solde au 01.01.2023	30'000'000	47'140'504	47'840'934	30'100'985	53'844'205	53'844'205	11'902'700	287'679'218	127'609'188	652'627'350
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	6'957'918	6'957'918	-	-	-	-
Part du résultat 2023 versé à l'Etat de Genève	-	-	-	-	-6'786'230	-6'786'230	-	-	-6'786'230	-6'786'230
Résultat net de l'exercice (hors résultat d'impôt)	-	-	-	-	1'771'688	1'771'688	-	-	1'771'688	1'771'688
Autres éléments du résultat global (EC)	-	-	-	-	-1'282'963	-1'282'963	-	-	-1'282'963	-1'282'963
Retraite de caisse sur le plan FPE II	-	-	-	-	-	-	-	-	-2'049'206	-2'049'206
Retraite de caisse sur le plan FPE II	-	-	-	-	-	-	-	-	-10'380'255	-10'380'255
Solde au 31.12.2023	30'000'000	47'140'504	47'840'934	30'100'985	59'799'123	59'799'123	11'902'700	287'679'218	113'502'145	641'124'554
Solde au 01.01.2024	30'000'000	47'140'504	47'840'934	30'100'985	59'799'123	59'799'123	11'902'700	287'679'218	113'502'145	641'124'554
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	6'957'918	6'957'918	-	-	-	-
Part du résultat 2024 versé à l'Etat de Genève	-	-	-	-	-6'232'772	-6'232'772	-	-	-6'232'772	-6'232'772
Résultat net de l'exercice (hors résultat d'impôt)	-	-	-	-	7'320'146	7'320'146	-	-	7'320'146	7'320'146
Autres éléments du résultat global (EC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraite de caisse sur le plan FPE II	-	-	-	-	-	-	-	-	-2'149'255	-2'149'255
Retraite de caisse sur le plan FPE II	-	-	-	-	-	-	-	-	1'000'000	1'000'000
Solde au 31.12.2024	30'000'000	47'140'504	47'840'934	30'100'985	53'566'351	53'566'351	11'902'700	284'539'468	111'137'208	643'989'750

49